

RECENSEMENT DES MEMBRES DE 2017 :

MERCI POUR VOTRE VOTE DE CONFIANCE!

Les résultats sont là. Et ils sont encore plus impressionnants que ceux du dernier recensement! Un grand merci aux quelque 6 700 membres qui ont pris le temps de nous faire part de leurs commentaires dans le sondage de cette année. Il ne fait aucun doute que vous, nos membres, êtes plus engagés que jamais à la mission principale de l'Association canadienne de la paie (ACP) qui est la conformité de la paie au moyen de la formation et de la représentation, et à nos valeurs de communauté, professionnalisme et connaissances sûres en conformité.

Ces résultats sont particulièrement encourageants si l'on considère que l'ACP a apporté deux importants changements à sa politique en matière de formation au cours des dernières années afin de mieux préparer les spécialistes de la paie au marché de l'emploi et de mettre en valeur la profession de la paie. Plus que jamais, vous êtes convaincus de la valeur de l'adhésion à l'ACP, et de l'utilité de l'information sur la conformité de la paie et du soutien et que vous recevez de l'Association.

Nous vous avons demandé : **Si vous pouviez utiliser un seul mot pour décrire l'Association canadienne de la paie, quel serait ce mot?**



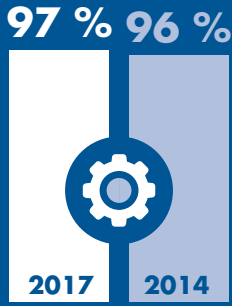
Le nuage de mots ci-dessus représente les 50 réponses spontanées à cette question. La majorité d'entre vous considère donc que l'Association est **PROFESSIONNELLE, UTILE et INFORMATIVE.**

POINTS SAILLANTS

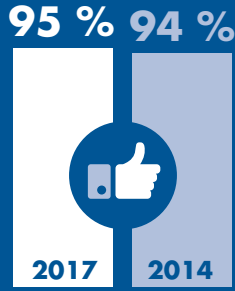
- NOMBRE DE RÉPONDANTS 6 722
- RECENSEMENT DES MEMBRES EFFECTUÉ TOUS LES TROIS ANS

0 %
des membres pense que les services de l'ACP sont médiocres

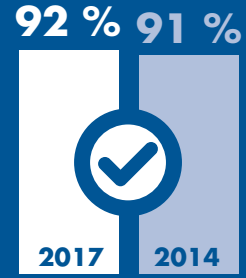
94 %
renouvelleraient leur adhésion



Pensent que l'ACP est axée sur le service



Satisfaits des services offerts par l'ACP



Recommanderaient l'ACP à d'autres personnes



Considèrent que les frais d'adhésion représentent un bon investissement



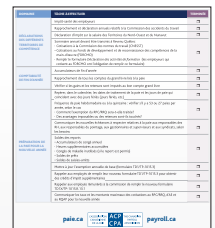
Plus grand défi lié à la conformité : la complexité législative



Lorsqu'elle est comparée à de nombreuses autres associations canadiennes, l'ACP obtient toujours des cotes de satisfaction des membres supérieures à celles de toutes les autres associations, à l'exception d'une seule.

« **MERCI DE REPRÉSENTER LA PROFESSION. LES PROFESSIONNELS DE LA PAIE NE SONT TOUJOURS PAS APPRÉCIÉS À LEUR JUSTE VALEUR, EN TERMES DE SALAIRE ET DE RESPECT.** »

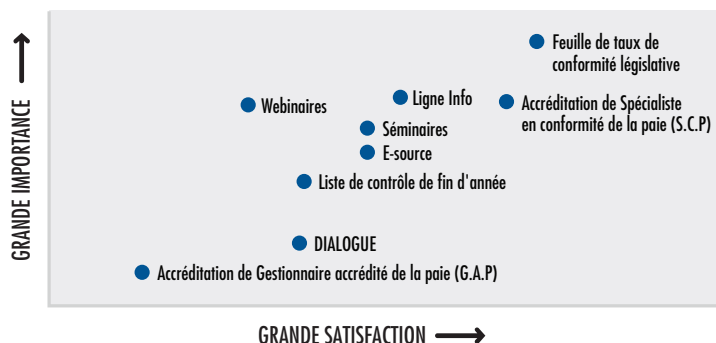
EN HAUT DU CLASSEMENT :



CE QUE VOUS PENSEZ DE NOS PRODUITS ET SERVICES

Chacune de nos offres de formation que nous proposons (séminaire de perfectionnement professionnel, webinaires et nos programmes de Spécialiste en conformité de la paie et de Gestionnaire accrédité de la paie) a reçu les meilleures notes en termes d'importance pour les membres et de satisfaction. Nos principales publications récoltent elles aussi de très bonnes notes, notamment la *Feuille de taux de conformité législative*, la *Liste de contrôle de fin d'année*, le *bulletin E-source sur la conformité législative*, la revue *DIALOGUE* et les nombreuses *Lignes directrices des meilleures pratiques de paie*. Il paraît évident que les membres de l'ACP sont avides d'information, et nos publications répondent à vos besoins.

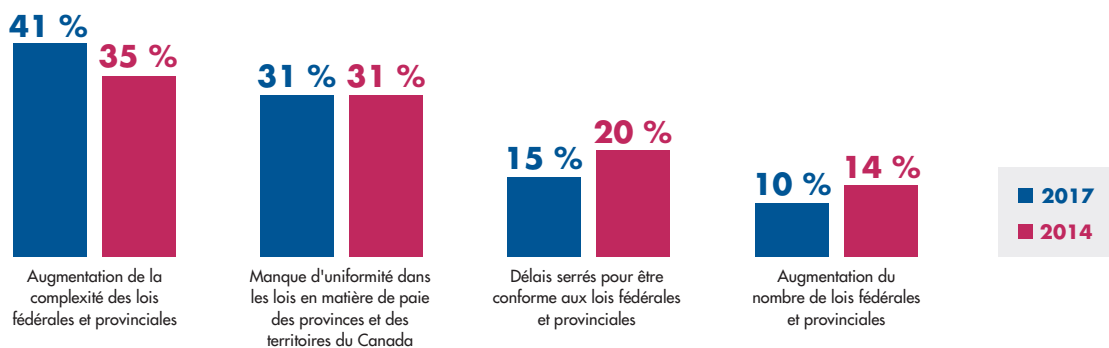
LES MEILLEURS SERVICES ET RESSOURCES DE L'ACP



VOTRE POINT DE VUE PROFESSIONNEL :

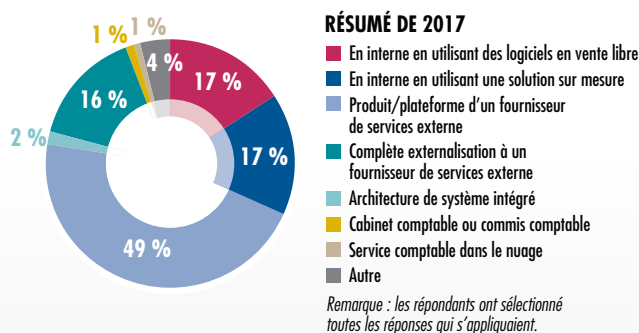
VOS DÉFIS LÉGISLATIFS

La complexité de la législation est mentionnée comme étant l'une des difficultés les plus importantes (encore plus qu'en 2014), tandis que les défis que représentent les délais serrés et le nombre de lois ont connu une légère baisse au cours des trois dernières années. Nous sommes ravis de constater que les outils et les renseignements que nous mettons à votre disposition vous aident à affronter la complexité législative. Par ailleurs, nous croyons fermement que nos efforts de représentation continueront à améliorer pour tous l'efficacité et l'efficience de la législation et de l'administration en matière de paie.



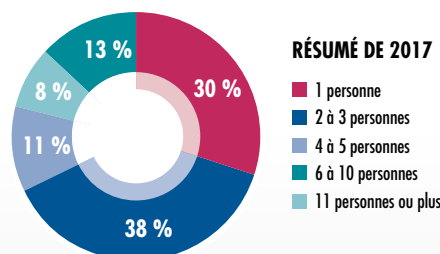
LA FAÇON DONT VOUS TRAITÉZ LA PAIE

Près de la moitié d'entre vous utilise le produit d'un fournisseur externe pour le traitement de la paie, tandis que le tiers a recours à un logiciel en vente libre ou à une solution sur mesure. Il est important pour les employeurs de savoir que c'est leur organisation qui est responsable de la conformité de la paie, même s'ils sous-traitent le traitement de la paie ou utilisent une plateforme exploitée par un tiers. L'ACP constate que vous vous acquittez avec le plus grand sérieux de vos tâches liées à la conformité de la paie. Et nous sommes là pour vous aider, en tout temps et de toutes les façons possibles.



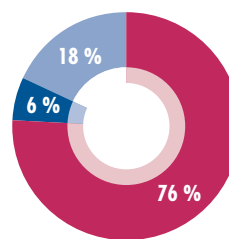
LA TAILLE DU SERVICE DE LA PAIE

Encore une fois, le sondage nous a révélé que plus des deux tiers d'entre vous travaillent dans un service comptant entre un et trois employés. Le fardeau lié à la conformité de la paie est lourd à porter, et les ressources sont relativement faibles. C'est pourquoi l'ACP procure à ses membres tant d'occasions d'établir des liens entre eux et d'apprendre, en leur offrant de précieux services comme la Ligne Info sur la paie et des outils en libre-service sur le site Web paie.ca. Grâce aux événements de l'ACP, vous pouvez rencontrer des professionnels qui vous ressemblent, qui comprennent les difficultés auxquelles vous faites face et avec qui vous pouvez échanger vos réflexions et vos expériences.



RECONNAISSANCE DU RÔLE QUE L'ACP A JOUÉ POUR FAIRE DES FEUILLETS T4 ÉLECTRONIQUES UNE RÉALITÉ

Seuls 76 % d'entre vous étaient au courant des activités de représentation de l'Association canadienne de la paie qui permettent désormais aux employeurs d'économiser plus de 100 millions de dollars chaque année en faisant de la délivrance électronique des feuillets T4 la méthode standard (à moins que l'employé ne demande une copie papier). Nous pensons que vous seriez plus nombreux à être au courant. L'ACP a représenté les employeurs auprès du gouvernement fédéral et a demandé à ce dernier d'éliminer l'obligation d'obtenir un consentement exprès de la part de l'employé pour émettre un feuillet T4 électronique. Elle a ainsi éliminé un fardeau administratif important qui s'ajoutait jusqu'ici aux nombreuses tâches des spécialistes de la paie de partout au pays. Il s'agit là d'une belle victoire pour les employeurs, les spécialistes de la paie et les employés. L'ACP s'engage à vous tenir au courant de ses victoires en termes de représentation pour que vous puissiez continuer à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'administration de la paie au sein de votre organisation.

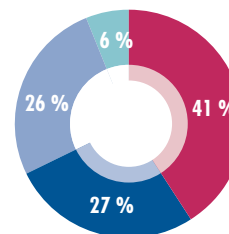


RÉSUMÉ DE 2017

- Au courant
- Plus ou moins au courant
- Pas au courant

TYPES DE FORMATION PRÉFÉRÉS

Vous êtes 41 % à préférer les formations en ligne et nous savons que cette proportion ne cesse d'augmenter (voir le graphique à droite). Aussi, plus des trois quarts d'entre vous (78 %) considèrent l'ACP comme leur fournisseur privilégié de perfectionnement professionnel. C'est vraiment beaucoup plus que la source suivante de perfectionnement professionnel vers laquelle vous vous tournez, soit la formation à l'interne fournie par l'employeur (29 %). C'est pourquoi l'ACP continue d'élargir et d'améliorer son offre de formations, surtout celles offertes virtuellement. Cette année, notre séminaire *Déclarations de fin d'année et exigences pour la nouvelle année* (en anglais) sera offert virtuellement. Ne manquez pas de consulter notre liste de plus en plus longue de webinaires portant sur les aspects les plus importants du traitement de la paie, de même que notre nouveau séminaire en ligne sur l'indemnisation des travailleurs (en anglais) (les inscriptions commenceront sous peu!).



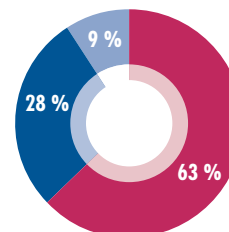
RÉSUMÉ DE 2017

- Cours en ligne de l'ACP
- Cours en classe de l'ACP
- Ressources en libre-service sur le site Web de l'ACP
- Autre

PROFIL DES MEMBRES

Tout comme la paie, le profil de nos membres est en constante évolution. Même si, en moyenne, nos membres vieillissent un peu et que leurs années d'expérience dans le domaine de la paie s'allongent, nous comptons un nombre important de jeunes professionnels et de membres qui font leurs premières armes dans ce domaine, ce qui est de bon augure pour la croissance future de la profession de la paie. Peu important leur âge, leurs années d'expérience, leur région ou le poste qu'ils occupent, un très grand nombre de nos membres se définissent comme des « chercheurs d'information » et des « professionnels ». Ce n'est pas étonnant, quand on voit tout ce que vous faites.

Parmi nos membres, 63 % travaillent directement dans le domaine de la paie, mais vous êtes nombreux à occuper un poste lié aux ressources humaines et à la comptabilité (9 % et 28 % des répondants, respectivement). Nous savons aussi que même si le titre de votre poste ne contient pas les mots « ressources humaines » ou « comptabilité », vous servez souvent de courroie de transmission entre ces divers services, et votre travail va bien au-delà de ce que dit votre titre. ■



RÉSUMÉ DE 2017

- Poste lié à la paie
- Poste lié à la comptabilité
- Poste lié aux RH

Remarque au sujet de la méthodologie : Le sondage auprès des membres de l'Association utilise une échelle de mesure en sept points. Les trois premiers résultats sont utilisés pour analyser les services que les répondants trouvent les plus importants et les plus satisfaisants, tandis que les trois derniers indiquent une certaine insatisfaction et une diminution du niveau d'importance. Les résultats révélant une importance et une satisfaction neutres se situent au milieu de l'échelle en sept points.

« JE CROIS QUE L'ACP M'AIDE À BIEN FAIRE MON TRAVAIL, MAIS ELLE M'A AUSSI PERMIS DE ME BÂTIR LA FORMIDABLE CARRIÈRE QUE J'AI ACTUELLEMENT. »

« À TITRE DE PROFESSIONNEL DE LA PAIE, JE NE PEUX TOUT SIMPLEMENT PAS M'IMAGINER NE PAS ÊTRE MEMBRE. L'ACP NOUS TIENT AU COURANT DES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS, ET J'AIME SUIVRE LES FORMATIONS OFFERTES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE QUI ME PERMETTENT DE M'INFORMER ET DE METTRE MES CONNAISSANCES À JOUR. »

